

De: BASIRICO Fabienne
Envoyé: mercredi 3 avril 2013 16:21
À: TUS Permanents (Sophia); TUS Permanents (Brest)
Objet: Flash RH - Négociation forfait jour IC positions I et II



Projet d'accord forfait jours pour les Ingénieurs et Cadres positions I et II

A l'issue du processus de négociation collective, l'ensemble des Organisations Syndicales ont communiqué à la Direction de TUS SAS, leur position sur le projet de mise en œuvre d'une modalité de forfait jour pour les Ingénieurs et Cadres positions I et II :

La CFE-CGC s'est déclarée signataire de ce projet.

La CFDT et la CGT refusent de signer l'accord proposé par la Direction.

Nous vous en rappelons les grands principes :

- **Mesures concernant les Ingénieurs et Cadres positions I & II :**

- Proposition d'un **forfait jour de 206 jours par an** – soit le même nombre de jours travaillés qu'un forfait horaire annuel ;
- **Choix basé sur le strict volontariat** des salariés – les salariés le souhaitant pouvant rester dans leur forfait actuel. La Direction considère que les Ingénieurs et Cadres positions I et II doivent pouvoir se prononcer sur le temps de travail le plus adapté, le forfait jour offrant une autonomie accrue aux salariés qui le souhaitent ;
- **Choix réversible chaque année** (à partir de 2016 pour les salariés ayant opté dans le mois suivant l'ouverture de l'option et bénéficié d'une mesure d'accompagnement spécifique) ;
- **Examen de la charge de travail** a minima tous les ans dans le cadre de l'EAA et à l'initiative du salarié quand il le souhaite avec un compte-rendu transmis à la DRH ;
- **Déploiement de la Rémunération Variable – sans impact sur les politiques salariales annuelles :**
 - Taux cible à 3% en 2013 : versement pour la première fois en 2014
 - En 2014 :
 - +1% (4%) si le budget de prises de commandes 2013 est atteint

- +2% (5%) si le budget de prises de commandes 2013 est dépassé de 10M€
- +3% (6%) si le budget de prises de commandes 2013 est dépassé de 20M€
- En cas de non atteinte des 6% en 2014, reconduction du dispositif dans les années suivantes selon les mêmes règles de déploiement.
- **Versement dès 2013 d'une prime de 3% du salaire annuel 2012 aux Ingénieurs et Cadres ayant opté pour un forfait jour dans le mois suivant la mise en œuvre.**
- **Mesures concernant l'ensemble des salariés :**
 - **Encadrement du temps de travail** (y compris pour les salariés en forfait jour) par le blocage du badge en cas de sortie sans dérogation après 19h15 et en cas de repos quotidien inférieur à 11 heures. Cette mesure permet de contrôler les dérives et d'en partager l'analyse avec les représentants du personnel siégeant à une commission paritaire trimestrielle, à l'occasion de laquelle seraient examinés les repos inférieurs à 13 heures.
 - **Emploi** : engagement ferme d'atteindre un effectif de **1050 salariés actifs au 31/12/2013**, puis **1070 actifs au 31/12/2015** sous condition de réaliser un niveau de prises de commandes de 350 millions d'euros en 2013 et 330 millions d'euros en 2014, permettant d'asseoir un socle d'activité pérenne pour l'entreprise. Rappelons que la Direction n'a pas signé d'accord l'engageant sur ce niveau d'emploi depuis 1998.

La Direction de TUS SAS a défendu, tout au long de la négociation, sa conviction que les mesures proposées étaient équilibrées et pouvaient satisfaire à la fois les objectifs économiques de l'entreprise et les attentes des Ingénieurs et Cadres positions I et II en matière de flexibilité dans leur organisation du travail et de pouvoir d'achat. Elle en reste convaincue.

Cependant, elle tire les conséquences du refus exprimé par la CFDT et la CGT. En effet, compte tenu de l'importance accordée au dialogue social, l'ensemble des sociétés du Groupe Thales ont pris l'engagement de ne signer que des accords majoritaires.

La CFE-CGC n'étant pas majoritaire auprès des Ingénieurs et Cadres, l'accord proposé ne sera donc pas conclu et le projet est abandonné.